



Conseil national  
de l'information statistique

---

## Réunion de la commission Démographie et questions sociales du 9 novembre 2009

### SYNTHÈSE

---

*La commission « Démographie et questions sociales » s'est réunie le 9 novembre sous la présidence de Claire Bazy-Malaurie. Jean-Etienne Chapron a tout d'abord présenté les principales recommandations de la commission Stiglitz-Sen. Celle-ci prône de dépasser la focalisation excessive portée sur le PIB en insistant sur des concepts plus proches de la dimension sociale et économique du bien être. Stéfan Lollivier a montré que le contenu du rapport Stiglitz-Sen ne revêt pas un caractère entièrement nouveau. Une partie des recommandations avait déjà émergé dans des travaux du Cnis. Ainsi, la statistique publique a-t-elle déjà pris en compte certaines préconisations et œuvrera pour que les autres le soient autant que possible. Ensuite, Dominique Rouault a présenté les projets statistiques de la commission européenne dans le domaine social. Puis Stéfan Lollivier a décrit les instruments dont dispose l'Insee pour observer les conséquences sociales de la crise économique. Pour finir Catherine Rougerie a exposé le dispositif statistique développé par le système statistique public pour répondre aux besoins structurels dans le domaine de l'immobilier et du logement tandis que Jean-Louis Lhéritier présentait le groupe de travail présidé par Bernard Vorms (directeur général de l'Anil) qui a été mis en place, suite à une triple demande ministérielle, pour améliorer le dispositif des statistiques conjoncturelles du même domaine. Les deux enquêtes présentées ont obtenu un avis d'opportunité favorable.*

Jean-Etienne Chapron a tout d'abord présenté les recommandations de la commission Stiglitz-Sen. Le PIB (produit intérieur brut) est actuellement l'indicateur phare de la statistique. Fondé sur la seule performance économique, il ne tient pas suffisamment compte de la perception des ménages. Pour cela, il est nécessaire de mettre en avant des concepts qui reflètent les différentes dimensions du bien-être de ceux-ci, de mettre davantage l'accent sur la consommation et les revenus plutôt que sur la production. La commission a aussi recommandé de mieux prendre en compte les aspects patrimoniaux et d'élargir les indicateurs de revenu aux activités non marchandes c'est-à-dire aux services produits et consommés au sein des ménages. Une plus grande importance devrait être accordée à la distribution des revenus, aux inégalités et à leur évolution dans le temps. La moyenne, souvent privilégiée, occulte les éventuels creusements des inégalités. La qualité de vie, c'est-à-dire le bien être, et les conditions de sa réalisation au-delà des conditions matérielles sont multidimensionnelles : elles recouvrent en particulier la santé, l'éducation, les activités personnelles et l'environnement, ainsi que les liens sociaux, la participation à la vie politique et l'insécurité. Outre les déterminants de la qualité de la vie, il paraît important d'appréhender la perception qu'ont les individus de la réalité sociale. Il est préconisé de mener une évaluation exhaustive et globale des inégalités de la qualité de la vie ainsi que des liens entre les différents aspects de la qualité de la vie. La statistique sociale et plus particulièrement les enquêtes auprès des ménages sont essentielles pour mesurer le bien-être. Le rapport insiste aussi sur la nécessité, au-delà de cette seule mesure, de s'interroger sur la soutenabilité du bien-être et sur les conditions dans lesquelles la situation actuelle sera transmise aux générations futures. La prise en compte de ces enjeux suppose la construction de nouveaux outils.

En présentant les propositions de la statistique publique pour répondre aux recommandations du rapport Stiglitz-Sen, Stéfan Lollivier a souligné que toutes n'étaient pas nouvelles en particulier pour le Cnis. Certaines figuraient effectivement dans les rapports Freyssinet sur les inégalités, de Foucauld sur l'emploi et le chômage ou Quinet sur le pouvoir d'achat. Ainsi, l'Insee diffuse déjà des informations sur la répartition des revenus et les trajectoires. Il va poursuivre ses efforts pour améliorer la connaissance des hauts revenus et des trajectoires. Les travaux engagés pour décontracter le compte des ménages constituent un pas important vers un positionnement des ménages au cœur du dispositif. En ce qui concerne la qualité de vie, des éléments sur la participation à la vie associative et politique sont disponibles dans l'enquête communautaire sur les ressources et les conditions de vie (SRCV). Les conditions de logement et d'emploi feront l'objet de nouveaux chantiers. Pour mieux appréhender certains aspects de la qualité de la vie, l'Insee va faire évoluer ses instruments, en particulier SRCV et l'enquête emploi du temps.

Ensuite Dominique Rouault a fait part des projets statistiques à moyen terme de la Commission européenne dans le champ social. Ils portent notamment sur les recensements de la population, sur les migrations et la protection internationale, sur les revenus et les conditions de vie et sur l'égalité et la non-discrimination. Le programme EPSS (European programme of social surveys) qui prévoit la transmission de micro-données à Eurostat vise à intégrer davantage les différentes enquêtes sociales en particulier bon nombre d'enquêtes annuelles existantes.

Puis, Stéfan Lollivier a montré que le système statistique français dispose d'un arsenal d'outils conjoncturels et structurels qui permettent d'observer les conséquences sociales de la crise à travers les dimensions de l'emploi, du chômage, des revenus et des conditions de vie. L'ensemble combine enquêtes statistiques et exploitations de sources administratives.

L'Insee, comme l'a indiqué Catherine Rougerie, s'est engagé à améliorer les statistiques structurelles du logement en portant une attention particulière aux conditions de logement. Une expertise comparée menée entre le recensement de la population, l'enquête logement et le panel SRCV montre que les résultats des trois sources sont cohérents. Toutefois, seul le recensement est en mesure de fournir des informations sur les catégories en marge du logement ordinaire qu'il s'agisse des personnes sans logement (sans-abri, en hébergement social de longue durée ou en hébergement d'urgence) ou dans des conditions difficiles de logement (en hôtel ou dans des habitations de fortune). En outre, une enquête « sans domicile » sera réalisée en 2012. La même année sera menée l'enquête logement qui mettra l'accent sur la connaissance des situations de « logement contraint » (hébergement chez des tiers) et des logements privés de confort. Sur ce dernier point, les projets engagés par le SOeS (service statistique du ministère chargé du logement) devraient également déboucher rapidement. Par ailleurs, suite à une demande ministérielle, un groupe de travail du Cnis a été mis en place pour faire des propositions visant à améliorer la connaissance conjoncturelle du marché de l'immobilier et de la construction. Le groupe, dont le mandat a été présenté par Jean-Louis Lhéritier, est présidé par Bernard Vorms (directeur général de l'Anil). Il privilégiera une approche conjoncturelle. Ses travaux porteront nécessairement sur le marché du logement neuf, le marché du logement ancien, le marché du logement locatif et le financement du logement. La remise de son rapport est prévue pour la fin du premier trimestre 2010.

Enfin le président, après avoir entendu la commission, a accordé un avis d'opportunité favorable aux deux enquêtes qui étaient présentées.